



Association du
Lac Mékinac

Mémoire

Destiné au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

Dans le cadre de la Consultation sur le Développement harmonieux de l'activité minière

L'Association du Lac Mékinac existe depuis plus de 40 ans et regroupe sur une base volontaire les riverains du lac. Elle a pour mission de contribuer au respect et à la protection du lac et de son environnement, et de défendre les intérêts de ses membres.

Plusieurs bénévoles se sont succédés au fil des ans pour assurer la survie de l'association et pour traiter de différents dossiers touchant les riverains ; nous sommes en fait 7 administrateurs bénévoles qui investissent de leur temps et énergies dans différents projets.

130 résidents possèdent une habitation autour du lac, soit pour y résider de façon permanente ou saisonnière. Parce que la qualité de l'eau nous préoccupe, nous sommes affiliés au RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs) depuis plusieurs années et en 2022, notre lac se situait dans la phase transitoire Oligo-Mésotrophe.

Le Lac Mékinac est situé dans la région de la Mauricie, à environ 1h15 au nord de Trois-Rivières. D'une superficie de 23 km², il s'étire dans un axe nord-sud sur une distance approximative de 16 km. Sa largeur est en moyenne de 1 à 2 km. La plus grande partie de ce plan d'eau se trouve dans la municipalité de Trois-Rives qui fait partie de la MRC de Mékinac. La partie nord du lac s'insère dans la Ville-MRC de La Tuque. Les eaux du lac Mékinac se déversent dans la rivière Mékinac, tributaire du Saint-Maurice.

Ses eaux sont contrôlées par un barrage d'Hydro-Québec situé au sud, à son exutoire dans la rivière Mékinac.

Région : Un territoire forestier dont la vocation est récréotouristique et de villégiature

Notre territoire est parsemé de lacs, de rivières et de montagnes, il est idéal pour les amateurs de plein air. La chasse, la pêche, la navigation de plaisance, le camping, l'équitation, le véhicule tout-terrain, le vélo tout terrain ou encore le ski de fond, la raquette et la motoneige en hiver sont autant d'activités pratiquées dans la région. Le Lac Mékinac et ses environs sont recherchés pour la quiétude des lieux et la beauté inaltérée de ses paysages.

Pour toutes ces raisons, la vocation forestière de la municipalité de Trois-Rives est devenue une région de villégiature et se transforme graduellement en une vocation récréotouristique. De plus en plus de résidents choisissent d'ailleurs de s'y installer en permanence.

Les aspects environnementaux du lac et de ses environs nous préoccupent de plus en plus.

Il existe 3 milieux humides au Lac Mékinac, ceux-ci sont situés près de la rivière du Milieu, près du ruisseau Bastien et près du ruisseau aux Sleighs. Des aires protégées sont aussi présentes à différents endroits autour du lac. Ainsi, selon la carte des aires protégées du Québec mise à jour le 31 mars 2023, le Lac Mékinac comprend 3 refuges biologiques et un habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable (Anse à Vache). De plus, la rivière du Milieu, avec son bassin proximal, est reconnue comme site faunique d'intérêt en raison de la présence de la ouananiche (saumon d'eau douce).

Nous profitons également d'une riche biodiversité autant en regard de la faune que de la flore. Des espèces vulnérables ont été observées dans les dernières années dans les environs du lac, soit le faucon pèlerin, la tortue des bois, le petit polatouche, le pygargue à tête blanche et l'aigle royal (Québec 2023). Un habitat faunique reconnu pour le faucon pèlerin représente d'ailleurs un intérêt écologique et est inscrit au schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac depuis 2008.

L'activité minière, que ce soit au niveau de l'exploration ou de l'exploitation, ne s'insère aucunement dans les activités et caractéristiques et projets de développement de la région.

Autonomie, gouvernance et acceptabilité sociale

- Nos élus municipaux ou le préfet de notre MRC ne sont aucunement favorables à un développement minier dans notre région ni à la prolifération des claims.
- L'article 246 de la loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme donne une préséance induue aux activités minières et prive ces élus de l'autonomie nécessaire pour protéger notre territoire et notre lac.
- La communauté locale devrait avoir le droit de participer pleinement et activement à la prise de décision sur les activités minières qui l'affectent. Il importe de l'inclure, cette communauté, dans le processus décisionnel concernant l'attribution de titres miniers et la gestion des activités minières.
- L'acceptabilité sociale ne se manifeste pas dans notre région et encore moins aux abords du lac.
- Une résolution a d'ailleurs été passée le 19 avril 2023 à la MRC de Mékinac au sujet des claims miniers (résolution # 23-04-87)
- L'association reconnaît la présence de 11 nations autochtones sur le territoire du Québec et considère que toute activité minière est susceptible d'affecter leurs droits ancestraux et en conséquence, les décisions qu'elles prennent à l'égard de leur territoire doivent être respectées. Des Atikamekws et des Wendats-Hurons revendiquent une partie des terres autour du Lac Mékinac depuis environ 2 ans.

Claims dans la région

- La région a vu le nombre de titres miniers augmenter considérablement dans les dernières années et cette augmentation s'est même accélérée dans les derniers mois.
- Les travaux d'exploration étant requis pour la conservation des claims, nous redoutons que sans avis, ni permis, notre territoire soit envahi, perforé, blessé.

- L'octroi des claims ne cadre pas avec l'utilisation du territoire, la protection du paysage, de la biodiversité dans notre région de villégiature et d'activités récréotouristiques.
- Il y a un gouffre entre la facilité avec laquelle l'industrie peut « claimer » des territoires et la difficulté avec laquelle les MRC peuvent les déclarer incompatibles avec l'activité minière

Environnement

- Les enjeux environnementaux de l'activité minière sont nombreux. Les nuisances, telles que la dégradation des habitats, la pollution de l'eau et du sol, la destruction des écosystèmes, la perte de biodiversité, sans compter les nuisances sonores, la dévaluation des propriétés, sont tous des éléments qui préoccupent les membres de notre association.
- La qualité de l'eau du lac est la grande préoccupation tous les membres de l'Association. Le Québec est déjà aux prises avec des espèces envahissantes et voilà que l'activité minière en ajoute, particulièrement l'exploitation qui risque des contaminations additionnelles de l'eau et de la nappe phréatique.
- Le sud du Québec ne rencontre aucunement les objectifs et engagements d'aires protégées, à la hauteur de 30%, du gouvernement. La prolifération des claims et l'exploration constitue un obstacle majeur à l'atteinte de ces objectifs.

Impacts économiques et sociaux

- Les activités économiques, sociales et culturelles de la région, telles que le tourisme, la foresterie, la pêche, la chasse, les activités récréatives et les pratiques culturelles des communautés locales font partie de la vie de la région. L'exploration et l'exploitation minière pourraient compromettre ces activités et entraîner des pertes économiques, sociales et culturelles. Par exemple, concernant la pratique de la pêche, les ventes de permis de pêche ont considérablement augmenté depuis la pandémie; une dégradation des eaux causée par l'industrie minière serait néfaste à cette activité tant prisée par les québécois.
- L'asymétrie des pouvoirs et bénéfices entre industrie minière et citoyens est démesurée. Les bénéfices vont à l'industrie, les redevances aux gouvernements, laissant les ennuis aux seuls citoyens et aux municipalités.

Recommandations

En tant que membre de la Coalition QLAIM nous endossons les demandes de notre organisme, soit :

- 1) Que l'article 246 de la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme soit abrogée afin que la préséance de la Loi des Mines cesse et que les MRC retrouvent le plein pouvoir sur l'Aménagement de leur Territoire.
- 2) Que l'article 82 de la Loi des Mines soit étendu au rachat de titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public.
- 3) Que les Orientations gouvernementales relatives aux Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM) soient modifiées de façon importante afin de mieux protéger les lacs, cours d'eau, milieux

sensibles d'intérêt, corridors écologiques, objectifs de territoires protégés et populations impactées par des conflits d'usage.

- 4) Que l'acceptabilité sociale de tout projet minier soit mesurée au moment du dépôt d'un avis de projet minier. Que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un cadre démocratique régi par les 9 objectifs à respecter lors de la mise en place d'une politique de participation publique, tel que prévu dans la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU). Que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM)
- 5) Que nos représentants de la Coalition QLAIM fassent partie de tout groupe de travail qui se penchera sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement minier.
- 6) Qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit mis en place le temps que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement.

Conclusion :

Un nécessaire équilibre doit s'établir entre l'industrie minière qui s'appuie sur des lois désuètes et des citoyens qui aspirent à un développement durable pour le Québec. Cet équilibre ne se produira pas sans que des modifications importantes soient apportées à l'encadrement minier.

La prolifération des claims et des travaux d'exploration partout dans la province ne contribue pas à l'équilibre recherché ni aux objectifs de protection de 30% du territoire tout juste décidés à la COP15.

Dans la course internationale pour obtenir les grandes usines de composantes de batteries, Québec ne doit pas sacrifier des lacs et des régions entières. La recherche de carboneutralité et la réduction des gaz à effet de serre, concepts auxquels nous adhérons, ne doit pas se faire au détriment de nos lacs, de nos milieux critiques, de notre territoire et des citoyens de plus en plus nombreux à s'y établir.

L'Association du Lac Mékinac apprécie la décision de la ministre de tenir des consultations publiques sur une réforme de l'encadrement minier et souhaite que les résultats soient à la hauteur des attentes des citoyens et de l'énergie qu'ils mettent à participer à l'exercice.

Il ne faut pas oublier que le Québec attire de nombreux touristes étrangers avec ses belles régions ; il ne faudrait pas détruire tous ces beaux paysages.

Nous souhaitons profiter sainement de la riche biodiversité et des paysages naturels nous entourant. Et préserver ce riche héritage pour nos générations futures.